



## **Règlement communal - Steinfort**

### **Introduction d'une taxe de chancellerie pour « déclaration de travaux ».**

En séance du 20 octobre 2016 le conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe de chancellerie pour « déclaration de travaux ».

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 30 novembre 2016 et par décision ministérielle du 8 décembre 2016 et publiée en due forme.

